
Appel à talents

Scène ouverte – Fête de la musique 2026

Vous êtes chanteur, musicien, danseur, humoriste, slameur ou artiste amateur ? À l'occasion de la Fête de la Musique 2026, la Ville de Vaujours vous invite à monter sur scène et à partager votre talent avec le public lors d'une grande scène ouverte organisée sur la Place Jean Moulin.

Article 1 – Cadre et objectifs de l'événement

À l'occasion de la Fête de la Musique, une grande "Scène Ouverte" est organisée le dimanche 21 juin 2026 de 14h00 à 17h00 sur la Place Jean Moulin.

Cet événement a pour objectifs principaux de :

- Valoriser les jeunes talents locaux en leur offrant un véritable espace d'expression en public.
- Favoriser la diversité culturelle et les rencontres intergénérationnelles autour des arts de la scène.
- Créer un moment convivial, festif et de partage accessible à tous les habitants.

Article 2 – Profils et disciplines acceptés

La Scène Ouverte est pensée pour être un espace d'inclusivité. Nous accueillons avec grand plaisir :

- **Tous les profils** : Artistes solos, duos, groupes formés, chorales, collectifs, ou encore membres d'associations. Que vous soyez un amateur passionné montant sur scène pour la première fois ou un habitué, vous êtes les bienvenus.
- **Toutes les disciplines artistiques** : Musique (acoustique ou amplifiée), chant, danse (urbaine, classique, contemporaine, etc.), stand-up, humour, arts de la rue, slam, poésie, ou même beatbox !

Article 3 – Déroulement et modalités d'inscription

Afin de garantir une programmation dynamique et de laisser la chance au plus grand nombre de s'exprimer, la durée de chaque prestation devra être comprise entre 5 et 15 minutes maximum. Les artistes inscrits sont invités à se présenter sur place à partir de 13h30 afin de confirmer leur participation auprès de l'équipe organisatrice. L'ordre de passage sera établi le jour même en fonction des présences et des contraintes techniques.

Comment s'inscrire ?

- **Inscription préalable (Prioritaire)** : Il est fortement recommandé de retourner votre fiche d'inscription au plus tard le mercredi 17 juin 2026. Les artistes inscrits à l'avance seront prioritaires dans l'organisation des passages.
- **Inscription sur place (Le jour J)** : Vous avez raté la date limite ? Pas de panique ! Il sera possible de s'inscrire directement sur place le 21 juin via un questionnaire à remplir. Les artistes inscrits sur place pourront se produire lors des créneaux libres, en s'intercalant entre les passages des artistes prioritaires.

Article 4 – Mineurs et responsabilités

Le talent n'attend pas le nombre des années : il n'y a aucun âge minimum pour participer ! Toutefois, les enfants et adolescents mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux pendant toute la durée de la manifestation. Une autorisation parentale écrite et signée est



obligatoirement requise pour l'inscription d'un mineur (voir le modèle en Annexe de ce document) et devra être jointe au formulaire.

Article 5 – Logistique et technique

L'organisation met à disposition une scène, des micros et une enceinte sonorisée.

- **Connexion Bluetooth** : Les artistes utilisant une bande-son devront transmettre leur support audio à l'avance ou prévoir un appareil compatible Bluetooth afin de faciliter leur passage.
- **Matériel personnel** : Les artistes qui le souhaitent sont tout à fait libres et autorisés à apporter leur propre sonorisation ou leur propre système d'amplification.

Article 6 – Charte de bon sens et respect

La Fête de la Musique est avant tout un moment de rassemblement bienveillant. En participant, chaque artiste s'engage à respecter les principes suivants :

- **Respect du matériel** : Le matériel mis à disposition par l'organisation ou prêté par d'autres artistes doit être manipulé avec grand soin.
- **Ponctualité et durée** : Respecter son temps de passage alloué est essentiel pour ne pas pénaliser les artistes suivants.
- **Bonne conduite** : Tout propos ou comportement inapproprié, discriminatoire ou non adapté à un public familial n'a pas sa place sur cette scène.

Article 7– Droit à l'image et utilisation sur les réseaux sociaux

En participant à cet événement, chaque artiste (ou son représentant légal s'il s'agit d'un mineur) autorise expressément et à titre gracieux la Ville de Vaires-sur-Marne à le photographier et/ou le filmer au cours de sa prestation.

L'exploitation de ces images (photographies et captations vidéos) est strictement à but non lucratif. Elle est exclusivement réservée à la communication institutionnelle de la Ville et sera diffusée sur ses supports officiels, notamment sur ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, site internet de la ville, etc.). Cette utilisation a pour unique but de promouvoir l'événement, de partager les temps forts de la manifestation et de mettre en valeur les talents locaux.

Les participants peuvent s'opposer à l'utilisation de leur image en le signalant lors de leur inscription. Cette opposition sera prise en compte par les organisateurs.



Fiche d'inscription

Scène ouverte – Fête de la musique 2026

A retourner au plus tard le 17 juin 2026

Soit par mail : evenementiel@ville-vaujours.fr

Ou à l'accueil de la Mairie de Vaujours, 20 Rue Alexandre Boucher, 93410 VAUJOURS

Nom du groupe et de la formation :

Personne référente à contacter :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse mail :

Nombre d'artistes présents :

Fait à, le/...../2026.

En remplissant ce formulaire, j'accepte les modalités du règlement et les conditions d'inscription.

Signature :

(Le cas échéant) – Autorisation parentale pour mineur

Je soussigné(e), Madame / Monsieur.....,

Agissant en qualité de (père, mère, tuteur légal) :,

Autorise mon (mes) enfant(s) :,

À participer à la Scène Ouverte organisée le dimanche 21 juin 2026 sur la Place Jean Moulin.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'événement et atteste que mon enfant reste sous mon entière et stricte responsabilité pendant toute la durée de sa présence sur les lieux de l'événement.

Fait à, le/...../2026

Signature :

